

**CHINDRIEUX**

Certifié conforme par M le Président et vu
pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du
21/06/2022 approuvant le PLUi de la
Communauté de Communes de
Chaudagne

Le Président
Renaud Beretti

ÉCHELLE

1:8 200

PROCÉDURES		
ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
Arrêté le 25/02/2020		
Approuvé le 21/06/2022		



CONCEPTION ET DESSIN
EPODE
4 Avenue Charles Montreuil
44210 Nantes
Tél : 04 79 69 39 51
Email : plui@epode.eu
www.epode.eu

FOND CADASTRAL
Origine Cadastre
Droits d'Eau Réserve
Janvier 2022

Zonage

Zone

Prescriptions au titre de l'article L151-23 du CU

- Zone humide à protéger
- Zone humide RAMSAR à protéger
- Zone NATURA2000
- Zone ZNIEFF type I
- Site inscrit
- Corridor biologique
- Secteur de vigne à protéger

Prescriptions au titre de l'article L151-34 1° du CU

- Inconstructibilité (galeries souterraines)
- Périphérie de protection immédiat de captage d'eau potable
- Périphérie de protection rapproché de captage d'eau potable
- Périphérie de protection éloigné de captage d'eau potable
- Périphérie de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie ferrée)
- Périphérie de 500 m de protection des monuments historiques
- Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
- Bâtiment agricole
- ViaRhôna : itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-38

Cadastral

- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger
- Lac et rivière
- Voie ferrée

